L'ECHO DE BOISSEZON

BULLETIN MUNICIPAL N°36 DECEMBRE 2025

L'ECHO EDITO

Le mot du Maire,

Une mandature qui se termine sur de fausses notes.

Le conseil municipal du 8 juillet s'est opposé à la proposition de la CRC qui demandait une augmentation des impôts locaux de plus de 30%. Le Préfet a refusé également cette importante augmentation, il nous a demandé une augmentation symbolique d'environ 3%.

Concernant le procès de Terre d'Hautaniboul, la commune doit verser chaque mois une somme indéterminée. En effet, nous devons effectuer des versements en fonction de la trésorerie. Il reste à ce jour 945 198,80€ de capital à régler, hors intérêts, sur un total d'environ 1 800 000€.

Le budget quant à lui est revu à la baisse par la cour des comptes en fonctionnement et pas d'investissement à prévoir dans les prochains mois. Toutefois la commune doit assurer les imprévus. En effet, dernièrement nous avons dû procéder à des achats de matériels informatiques pour l'école communale : le vidéoprojecteur, l'ordinateur, etc…

Nous informons également les habitants que le 8e RPIMa organise un exercice en terrain civil, du 19 au 22 janvier 2026, dans le Sidobre. Lors de cet exercice, les hommes du 8 évolueront dans notre commune.

Au mois de mars prochain les élections municipales sur la commune s'annoncent très compliquées au vu de la situation financière.

Nous espérons qu'une équipe très motivée et investie se fera connaitre pour assurer la prochaine mandature.

Concernant les prochaines élections municipales un nouveau mode de scrutin est à prévoir sur notre commune. En effet, pour les communes de moins de 1 000 habitants c'est désormais la fin du scrutin plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage ; elles voteront comme toutes les autres communes de France via un scrutin proportionnel à deux tours, avec l'obligation de présenter des listes paritaires.

Nous vous rappelons également qu'un épicier ambulant est présent tous les mardis de 13h30 à 14h30 sous la halle de la mairie. Début février 2026 une vente de poterie et artisanat d'art sera organisé au Moulin.

Le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal s'associent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et une belle et heureuse année 2026.

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Sommaire

- **Edito** P2
- **Etat Civil** P2
- **Décisions Municipales** P3 à P7
- **Espace des Associations** P8 à P12
- **Informations Diverses** P12 à P19

Etat Civil

Naissances :

Décès :

- **Louis DALENC 91 ans décédé le 1 août 2025.**
- **François PUECH 75 ans décédé le 13 novembre 2025.**

Mariages :

- **Yannick MAILLOT & Cynthia KAMILLE le 25 octobre 2025**

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES

Conseil Municipal du 8 Juillet 2025

- **Vote de la proposition par la chambre régionale des comptes :**

-D'un nouveau budget rectifiant le budget initial de 2025.
-D'une nouvelle fiscalité locale rectifiant la fiscalité initiale de 2025.

Après avoir observé attentivement les propositions de la CRC établissant un nouveau budget pour 2025 assorti d'une hausse des taux de fiscalité pour 2025.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité :
La nouvelle proposition de budget pour 2025.
D'augmenter les taux de fiscalité et, partant, décide de maintenir la reconduction des taux de 2024.

- **Vote des subventions pour l'école communale pour 2025-2026.**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.
Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

- **Vote des nouveaux tarifs relatifs à la garderie du RPI Boissezon Cambounès.**

Nouveaux tarifs du service de garderie :
2,20€ la demi-journée
4,00€ la journée
Au-delà de 10 garderies dans le mois on passe à un forfait de 20€ pour le mois.
Pour les garderies exceptionnelles une facture de 15€ sera envoyé et utilisable sur l'année scolaire jusqu'à concurrence de ce montant.
Pour tout paiement en retard au-delà de 15 jours l'enfant sera refusé.
Le conseil municipal après en avoir délibéré :
Accepte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la garderie du RPI.

- **Convention avec le RPI Boissezon Cambounès relative à la garderie.**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme Le Maire à signer une convention entre les 2 Communes du RPI afin que les frais de garderie soient répartis équitablement et permettre ainsi aux enfants des 2 Communes d'en bénéficier.
Le conseil municipal après en avoir délibéré :
Accepte à l'unanimité la mise en place d'une convention de garderie avec la Commune de Cambounès.

- **Renouvellement de l'ATSEM pour 2025-2026.**

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;
Après délibération le conseil municipal décide :
Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2025/2026.

- **Plan de financement d'une partie de la volige de l'église.**

Mme Le Maire explique au conseil que des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la toiture de l'église. En effet, des travaux concernant la réfection de la volige sur une partie de la toiture ont dû être fait dans l'urgence.
La facture s'élève à 2 140,50€ HT.
Mme Le Maire propose un plan de financement pour la réfection de cette partie de toiture.
Plan de financement :

CACM	**1 070,25 €**	**50%**
Autofinancement	**1 070,25 €**	**50%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Plan de financement de 3 coffrets électriques.**

Mme Le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre aux normes 3 coffrets électriques (un à Labro ; un à la Laurié et un rue du foirail.)
Le coût global de l'opération est de 4 442,13€ HT
Mme Le Maire propose un plan de financement pour la mise aux normes des coffrets électriques.
Plan de financement :

CACM	**2 221.07 €**	**50%**
Autofinancement	**2 221.07 €**	**50%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Composition du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en vue des élections municipales de mars 2026.**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local suivant :

Communes	**Nombre de conseillers communautaires**
Castres	29
Mazamet	7
Labruguière	4
Aussillon	4
Pont de Larn	2
Aiguefonde	2
Payrin Augmontel	2
Lagarrigue	2
Saint Amans Soult	1 *
Valdurenque	1 *
Noailhac	1 *
Navès	1 *
Boissezon	1 *
Caucalières	1 *
Total :	58

** siège de droit (art. L. 5211-6-1-IV-2° CGCT) non modifiable*
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

Décide de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local précisé ci-dessus.

- **Délibération reprenant l'intégralité de la tarification du gîte communal le Saint Jacques.**

Les tarifs concernant la location du gîte communal le Saint Jacques sont les suivants :

- Location du gîte communal par personne et par nuitée : 21€ dont 1 € de taxe de séjour.
- Location du gîte communal le week-end pour 2 nuitées pour 14 couchages : 300€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.
- Location du gîte communal la semaine pour 7 nuitées, moyenne saison, pour 14 couchages : 600€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.
- Location du gîte communal la semaine pour 7 nuitées, haute saison, pour 14 couchages : 820€ plus 1€ de taxe de séjour par personne et par nuitée.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs du gîte communal le Saint Jacques.

- **Fixation du montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver pour la régie du Gîte Le Saint-Jacques.**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'un montant maximum de l'encaisse pour la régie de recettes du gîte communal Le Saint Jacques,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 euros pour la régie de recettes du gîte communal Le Saint Jacques.

- **Vente d'un chemin communal à un particulier au lieu-dit les barrières.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'un habitant de la commune de Boissezon résidant au lieu-dit « les barrières », Mr AUJOULAT Didier, a exprimé le souhait d'acquérir un chemin communal desservant sa propriété le n°2 chemin des barrières, unique habitation de ce secteur.
Ce chemin passe au milieu de sa propriété parcelles cadastrales n°I692 ; I687 ; I685 ; I688.
Après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de géomètre expert, de notaire sont à la charge de l'acquéreur : Mr AUJOULAT Didier.
Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 1 Septembre 2025

- **Renouvellement Convention de l'Agence Postale Communale.**

La convention de partenariat actuelle signée avec La Poste et la commune de Boissezon arrive à échéance le 29/11/2025.
Madame le Maire propose de conclure avec La Poste la nouvelle convention d'une durée de 1 an.
Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal :
APPROUVE les termes de la nouvelle convention de partenariat agence communale,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention entre La Poste et la commune.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Vente bien de section La Peyrarque Haute à DELMAS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Accepte la vente du patus de la « section La Peyrarque Haute ». Les parcelles J897 et J900, issue des parcelles J890 et J892, deviennent propriété de Mr et Mme DELMAS Ludovic.
Décide qu'après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de géomètre expert et de notaire sont à la charge de l'acquéreur : Mr et Mme DELMAS Ludovic.
Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes pièces relatives à cette opération.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Vente bien de section La Peyrarque Haute à BOUISSAC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Accepte la vente du patus de la « section La Peyrarque Haute ». La parcelle J898, issue de la parcelle J890, devient propriété de Mr BOUISSAC.
Décide qu'après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de géomètre expert et de notaire sont à la charge de l'acquéreur : Mr BOUISSAC.
Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes pièces relatives à cette opération.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Délibération du conseil municipal fixant le montant de la redevance à percevoir pour occupation du domaine public communal en face le n°39 avenue Lasbordes à côté du gymnase.**

Mme le Maire explique au conseil qu'un habitant de la Commune, Mr Cyrille POQUET, souhaite occuper le domaine public communal en face le n°39 avenue Lasbordes à côté du gymnase.
Mme Le Maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune à Mr Cyrille POQUET.
Après délibération, le montant de la redevance pour occupation du domaine public est fixé à 10€ par mois.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public à Mr Cyrille POQUET.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 22 Septembre 2025

- **Délibération portant décision budgétaire modificative pour acter l'ensemble des mesures budgétaires qui figurent dans l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025.**

Après délibération, le conseil municipal :
Accepte l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 portant règlement d'office du budget principal 2025 de la commune de Boissezon.

- **Délibération portant sur la demande de mandatement d'office par la Préfecture suite à la décision de la Cour d'Appel de Toulouse du 11 février 2025.**

Vu le courrier de Monsieur La Préfet en date du 27 août 2025 demandant « le mandatement de la somme de 1 125 198,80€ » suite à la décision de la Cour d'Appel de Toulouse du 11 février 2025.
Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de procéder au mandatement de la somme de 1 125 198,80€ relative au paiement des dommages et intérêts ainsi que demandé par Monsieur Le Préfet par mise en demeure du 27/08/2025.

- **Plan de financement d'une partie de la volige de l'église, annule et remplace la délibération n°2025_D16.**

Mme Le Maire explique au conseil que des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la toiture de l'église. En effet, des travaux concernant la réfection de la volige sur une partie de la toiture ont dû être fait dans l'urgence.
La facture s'élève à 1 880,50€ HT.
Mme Le Maire propose un plan de financement pour la réfection de cette partie de toiture.
Plan de financement :

CACM	**1 504,40 €**	**80%**
Autofinancement	**376,10 €**	**20%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Délibération relative au règlement et guide de collecte des déchets ménagers et assimilés.**

Le conseil municipal a pris connaissance du règlement mis à jour le 10 février 2025 et n'a pas d'observations à faire sur ce dernier.

- **Délibération relative aux tarifs photocopies et cartes postales.**

Le conseil municipal met à jour les tarifs :
DECIDE :
Une Photocopie A4 noir et blanc 0,20€
Une Photocopie A3 noir et blanc 0,40€
Une Photocopie A4 couleur 0,50€
Une Photocopie A3 couleur 1,00€
Une Carte Postale 1,00€
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Transfert de la parcelle I645, section de Planquette, dans le domaine privé de la Commune.**

Après délibération,
Le conseil municipal DECIDE :
Le transfert de la section de Planquette parcelle I645 dans le domaine privé de la Commune.
Demande au Sous-Préfet de prendre un arrêté autorisant le transfert de ce patus : « Section de Planquette ».
Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ce transfert et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

- **Adoption du RPQSP 2024 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable).**

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport et n'a pas d'observations à faire sur ce dernier.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
(reconnue d'utilité publique le 1 avril 1948)

Association des Combattants Prisonniers de Guerre
Combattants Algérie Tunisie Maroc
STO – TOE - Veuves
Section BOISSEZON SAINT SALVY DE LA BALME (Tarn)

Louis DALLENC

Le 5 août 2025 c'est devant un cercueil recouvert du drapeau tricolore de ses médailles et de la palme des anciens combattants d'Algérie que sa famille, ses amis et les anciens combattants lui ont rendu un dernier hommage.

Louis DALLENC, ancien combattant de la guerre d'Algérie, s'est éteint à l'âge de 89 ans laissant derrière lui une famille et une communauté en deuil.

Pendant cette triste guerre il a servi la France avec courage et dévouement dans des conditions souvent difficiles.

De retour à la vie civile il n'a jamais oublié ni ses compagnons tombés là-bas ni les valeurs qui l'ont guidé.

Louis a toujours participé à la vie locale et associative du village notamment au sein de l'association des anciens combattants dont il fut le porte-drapeau.

Nos plus sincères condoléances à toute sa famille**.**

En cette période de fêtes de fin d'année l'association des Anciens Combattants de Boissezon et de Saint Salvy de la Balme tient à vous adresser ses vœux les plus sincères pour les fêtes de fin d'année.

Comme chaque année notre association s'emploie à maintenir vivace le souvenir du monde combattant et à honorer la mémoire de celles et ceux qui ont servi la France.

Avec une pensée particulière pour **Louis DALLENC** qui nous a quitté cette année.

A travers les commémorations du 11 novembre, du 8 mai ou d'autres hommages nous veillons en étroite collaboration avec les municipalités à ce que ces moments soient dignes et respectueux.

Ces cérémonies auxquelles nombre d'entre vous participent sont essentielles pour transmettre la mémoire aux plus jeunes.

En cette période de fin d'année nous formulons pour vous tous des vœux de paix, de santé et de sérénité. Que cette trêve hivernale vous permette de vous retrouver en famille ou entre amis, de partager des moments de convivialité et de vous créer des souvenirs chaleureux.

Nous espérons que l'année 2026 sera pour chacun d'entre vous une année riche en joie, en réussite et en projets accomplis.

Puissiez-vous avancer avec courage et optimisme en surmontant les défis.

Bonne année 2026

Le Président de l'association des Anciens Combattants,

Serge VIGOUROUX

Le musée et le village de Boissezon à l'honneur.
Visite des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense.

Le jeudi 16 octobre après-midi, le musée a eu l'honneur d'accueillir la 245ème session des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale de la région Occitanie. 53 personnes auditeurs et encadrants accompagnés par le Général Erick Lande responsable de cette formation, ont visité le musée et assisté à une conférence sur le Corps Franc de la Montagne Noire. Cette formation étalée sur 4 semaines, rassemble des cadres supérieurs de l'administration, de l'armée et du privé pour les sensibiliser aux enjeux de défense.

Accueillis par le Président Jean-Pierre Darmais, c'est en petits groupes qu'ils ont visité des différentes salles du musée, très intéressés par les commentaires de nos guides. A la fin de la visite responsables de la formation et auditeurs ont vivement remercié les bénévoles du musée, nous assurant qu'ils ne manqueraient pas de nous faire de la publicité. Le Général Lande a remis au Président Darmais, la médaille de l'IEHDN pour le Musée.

Après leur visite nous avons reçu un message très chaleureux du Général Lande, nous remerciant pour l'accueil, la disponibilité des bénévoles et la qualité des visites, et que : *« les auditeurs sont unanimes à avoir apprécié leur visite du Militarial et je tenais à vous témoigner de leur gratitude pour la mobilisation de vos équipes afin de conduire un programme de qualité qui a suscité leur très grand intérêt. »*

Cette mise sous les projecteurs de notre association et du musée par les hautes instances de l'administration nous réconforte dans la qualité du travail fait par nos équipes. Le fait d'avoir été choisis pour cette visite et les retours très positifs, sont pour nous la meilleure récompense.

Le Président : Jean-Pierre DARMAIS

ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA

L'AAPPMA de Boissezon - Cambounès - St Salvy vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2026. Son assemblée générale aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 19h00 à Boissezon salle du 3ème âge. Venez nous rejoindre pour préparer l'ouverture de la pêche.

Le Président : Jean-Luc CABROL

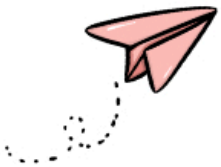

ECOLE

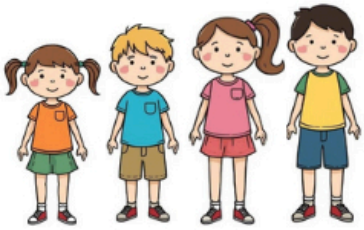

Au mois de septembre, 23 élèves ont fait leur rentrée à l'école de Boissezon. Les enfants vivent une année placée sous le signe des contes traditionnels : loups, ogres, princesses et sorcières nourrissent lectures, jeux, créations artistiques et imagination au fil des semaines.

Le projet musical du Réseau d'Écoles Rurales "Vent d'Autan" se poursuit avec Ignacio, musicien du Moulin des Sittelles de Burlats, qui viendra sept fois dans l'année. Les enfants découvriront, à travers chants et danses, les grandes musiques de films.

En octobre, les élèves ont eu la chance d'assister au spectacle Flux de la Compagnie Désuète à Brassac, une exploration poétique des émotions, et de participer à la Semaine du goût avec un atelier de pâtisserie : deux gâteaux aux pommes cuisinés et dégustés avec fierté !

Le cycle piscine du RPI Boissezon-Cambounès aura lieu à Mazamet en janvier et février : six séances qui permettront aux enfants de se familiariser avec le milieu aquatique.

Le jeudi 6 novembre, les élèves ont participé à leur manière à la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire. Les élèves ont pris le temps de réfléchir à la force des mots et à leurs effets sur les autres. Ils ont réalisé un "arbre de la gentillesse", symbole de bienveillance au sein de la classe. Et lorsque le vent d'Autan s'est levé sur Boissezon, il semblait prêt à emporter les mots durs pour ne laisser accrochées que les feuilles de gentillesse, portant des mots doux, celles qui font du bien au cœur.

Enfin, pendant les vacances de la Toussaint, la mairie a offert à l'école un nouveau vidéoprojecteur, un outil moderne et lumineux qui rend le travail au quotidien encore plus agréable. Merci à la municipalité.

MAFFRE Marie-Julie
directrice de l'école

2025 se termine.
Une année qui nous a demandée de réduire nos activités car des ennuis de santé ne nous ont pas permis d'assurer le programme prévu.
Malgré cela nous avons quand même fait quelques animations :
Concert Autan de Blues a la salle polyvalente
Avec le groupe Franck et Damien de Bordeaux
Le 30 Janvier à 18h00 114 entrées

Partenariat avec l'association Palette Culturelle de Boissezon dont le président est Yannick Robert pour le Symposium de sculptures qui s'est déroulé les 13 et 14 Septembre 2025 :
11 Sculpteurs étaient présents sur la place de la Mairie.
Beaucoup de public intéressé de voir en direct travailler les Artistes.
Animation à refaire en 2026 plus d'autres projets.
Arts Passion et Palette Culturelle vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.

Le Président : Benoit Milhet

Générations Mouvement CLUB LES LILAS BLANCS

L'année 2025 se termine à la grande satisfaction de nos adhérents qui ont participé à diverses manifestations.

- Samedi 1er Février Assemblée Générale suivie d'un repas servi par le traiteur Mr Butin.
- Lundi 3 Mars remue-méninges (dictée au cours de laquelle nous avons eu des sélectionnés pour la finale départementale, félicitations).
- Dimanche 23 Mars Loto organisé par le bureau avec l'aide de quelques bénévoles (beaux lots donnés par nos commerçants et nos adhérents) ce qui nous a permis de réaliser les activités à venir.
- Samedi 14 Juin repas de l'amitié à la salle Polyvalente avec animation musicale.
- Samedi 20 Septembre journée champêtre avec randonnée le matin suivie d'un repas préparé par l'Hostellerie d'Oc. Belle journée avec nos amis de Cambounès, Guyor, Noailhac et Valdurenque. Après-midi détente, jeux de société, pétanque, le tout dans la bonne humeur. Outre ces activités nous nous sommes déplacés plusieurs fois chez nos voisins.
- Depuis cette année nous avons remis en place les « après-midi jeux ». Soit un Jeudi par mois ou l'on se retrouve à la salle du 3eme âge rue Amedé Maraval.

Pour 2026 nous vous proposons **une nouveauté** : Samedi 10 Janvier de venir partager le verre de la nouvelle Année et la galette des rois.

- Dimanche 8 Février Assemblée Générale puis repas.
- Dimanche 29 Mars le loto du club.
- Samedi 6 Juin repas de l'amitié.
- Samedi 12 Septembre repas champêtre.

Sans oublier nos après-midi jeux. Le club est ouvert à toutes les générations même si vous n'êtes pas à la retraite, vous serez les bienvenus.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une bonne santé pour 2026.

Le bureau et sa Présidente : Mme Chantal MILHET
Téléphone : 06 31 26 30 52
Mail : chantalmilhet081@gmail.com

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

Repas des voisins du Griffoulas de Labro et de Gratteloup le 5 juillet 2025.

Le 5 juillet 2025, deuxième édition de la fête des voisins de Labro, du Griffoulas et de Gratteloup.
Au menu : rires, bonne humeur, convivialité, animation sur le thème de l'horoscope chinois et tout ce que chacun a amené pour le bonheur des papilles.
Chacun a apporté sa pierre à l'édification d'une journée réussie.
Nous attendons l'année prochaine pour continuer une histoire bien commencée.

Marie LEPOIX

Repas des voisins :

Rue Amédée Maraval le 26 juillet 2025

&

Rue du Foirail le 29 juin 2025.

DES NOUVELLES TOUTES FRAICHES DE LA MANUFACTURE MARAVAL !

On vous raconte ici ce qui se prépare et ce qui s'est passé ces derniers mois.

La fin d'année approche mais avant la fermeture hivernale nous avons le plaisir d'accueillir l'artiste pluridisciplinaire Alyzée Soudet, dans le cadre **d'une première résidence d'exploration textuelle et musicale** autour de l'œuvre *Conférence sur Rien* de John Cage. Elle sera présente à Boissezon, dans les ateliers d'artistes, **du 24 au 28 novembre** !

Enquêtons ensemble ! Cette saison la Manufacture Maraval s'associe à Média Tarn pour une résidence-enquête journalistique qui part à la rencontre des habitants du Tarn et de Boissezon avec une question : ***Quelle est la place de la culture sur le territoire tarnais ?***

Au fil des mois, deux journalistes-artistes iront à la découverte de villages, d'initiatives artistiques, et des personnes qui font vivre la culture au quotidien ! Nous les accueillerons **fin avril à la Manufacture**, à l'occasion d'un temps de résidence, qui se déroulera en plein cœur d'une proposition artistique à destination des habitants de Boissezon. Ce sera un moment convivial durant lequel elles pourront découvrir le lieu, vous rencontrer et vous interroger sur votre rapport à la culture, pendant que vous serez en pleine expérience artistique ! De ces échanges naîtra **un objet médiatique sensible**, mêlant récits sonores et portraits photographiques.

Habitants de Boissezon et des alentours, nous vous proposons de participer à cette aventure : Média Tarn vous invite à une rencontre publique **le jeudi 04 décembre au Château de la Falgalarié à Aussillon - Pôle Arts et culture, à 18 h.**
Alors rendez-vous le 04 décembre pour entendre les journalistes-artistes expliquer leur projet, pour échanger avec elles, et pour prendre part à cette expérience collective !

Ces derniers mois, plusieurs rendez-vous ont rythmé la vie de la Manufacture Maraval !

L'équipe de La Grande Mêlée s'est installée en juillet dernier pour une résidence autour de leurs lectures musicales *Récits de marches*, poursuivant leur recherche sur la marche comme geste artistique.
Du 31 janvier au 7 février, les artistes prendront la route **entre le Tarn et l'Hérault**, suivant la Montagne Noire, avec deux propositions qui s'alimentent mutuellement : leur ciné-concert *Sur le chemin des glaces* et leurs lectures musicales *Récits de marches.*

Cette tournée, pensée comme une **exploration sensible du rapport entre l'humain et la nature**, fera halte au Tortill'art (Saint-Amans-Soults), au Panart (Castres), au festival Échos-ci Échos-là (Labastide-Rouairoux), à Pardailhan, ainsi qu'Au Fil des Arts (Prémian).
En complicité avec la radio associative **Radio Châtaigne**, des ateliers participatifs seront proposés tout au long du parcours : une invitation à expérimenter l'expression littéraire, sonore, radiophonique et visuelle du récit de marche.

En août, nous avons accueilli les artistes Flora Brunie et Sarah Piccoli pour une double résidence autour du cabaret marionnettique *Olive* et d'une étude sensible sur le village de Boissezon et la Manufacture Maraval. Récolte de témoignages, temps d'écriture, photographies, prises d'empreintes…autant de fragments d'histoires qui ont été présentés lors des **Journées du Patrimoine**.
Les thématiques explorées font d'ailleurs écho à celles du projet mené avec **Média Tarn** : nous avons à cœur d'interroger la manière dont la création artistique peut révéler les mémoires, les voix et les imaginaires d'un lieu.

Place ensuite **à l'équipe de Simon-Elie Galibert** venue travailler sur le spectacle en cours de création *Race d'Ep - Réflexion sur la question Gay*, dont la version finale sera représentée les 9,10 et 11 février 2026 au Théâtre de la Cité à Toulouse. Cette résidence s'est clôturée par une *Sortie d'Usine* pleine d'échanges et de complicité entre les artistes et les spectateurs.

En septembre, les portes de la Manufacture se sont à nouveau ouvertes, en partenariat avec l'association **Valorisation du Délainage Tarn**, lors des **Journées du Patrimoine**. Visites libres et commentées, conférences sur l'histoire du délainage, expositions, objets anciens, atelier de théâtre sur la parole ouvrière... Ce weekend fut l'occasion de mettre en lumière le patrimoine architectural du lieu, mais aussi de faire (re)vivre un **patrimoine immatériel précieux et fragile** : celui des savoir-faire, des luttes et des récits des vies ouvrières. Un moment rythmé par de belles rencontres entre anciens ouvriers de la Manufacture, curieux et passionnés par l'histoire industrielle !

Durant **le mois d'octobre**, le metteur en scène Mathieu Bauer et sa compagnie Tendres Bourreaux ont investi l'usine pour travailler sur leur ciné-concert jeune public *La Croisière du Navigator.* Créé d'après le film de Buster Keaton, le projet mêlant cinéma muet, jeu burlesque, musique live a déployé sa magie sur les murs de la Manufacture ! Le spectacle a ensuite été représenté à la Scène Nationale d'Albi-Tarn les 16 et 18 octobre.

Un grand **merci** à toutes et à tous pour votre participation, votre enthousiasme, l'effervescence et la bonne humeur partagés lors de ces beaux moments que l'on construit ensemble ! **D'autres arrivent très bientôt !**

Retour Sur Le Grand Opening De L'OSTAL 39

Venez déguster une crêpe salée ou sucrée et faire tourner les vinyles !

« La Galetterie » : Ouvert du mardi au dimanche de 11h à 19h, le soir sur réservation auprès de Blanche au 06.49.89.01.10

Le 5 octobre 2025, Boissezon a célébré l'ouverture d'un nouveau lieu culturel et créatif : « L'Ostal 39 », soutenue par ses partenaires la commune de Boissezon et Arts Passion.

Cet espace unique réunit plusieurs univers complémentaires : **La Galetterie**, lieu convivial dédié aux vinyles et aux crêpes ; **Techno Lab**, label de musique électronique et espace d'expérimentation ; ainsi qu'un **studio de thérapie sonore animé par Mel Rose Techno**.
C'était une journée placée sous le signe de l'art, de la musique et du partage, qui a rassemblé habitants, artistes et curieux venus découvrir ces nouveaux espaces dédiés à la création.

Au programme il y avait :

🎨 **Une performance street art**, réalisés par l'artiste Graff Loulolo Aeroson.

🎶 **Des live musique électro techno**, avec Mël Rose Techno et Nicky Rosa du label Techno Lab.

🥞 **Des vinyles et des crêpes faites maison**, servies par La Galetterie dans une ambiance chaleureuse et familiale.

Cette inauguration marque le début d'une belle aventure culturelle à Boissezon.

www.lagaletterie.fr / www.label-technolab.fr / www.lostal39.fr

Un communiqué de Antonin Collard
Association SI TOIT LIEN

ET POURQUOI PAS UN MOULIN EN COMMUN ?

Bonjour Boissezonnaises et Boissezonnais ! Vous avez peut-être remarqué dernièrement de la lumière en provenance du moulin qui était jusque là endormi. Quelque chose se prépare au cœur de votre commune...

Je m'appelle Antonin et je suis étudiant-chercheur sur la question des espaces communs. Je suis chargé de projets pour une association de l'économie sociale et solidaire appelée SI TOIT LIEN avec qui la mairie a conventionnée pour une occupation temporaire de cet espace. L'objectif de notre présence est simple : aider à concevoir et réaliser de nouveaux projets sur mesure pour l'ensemble de la commune.

Les espaces communs c'est quoi ?

Loin de se limiter aux couloirs et aux halls d'immeuble, le terme de "*communs*" désigne toutes ressources partagées et gérées par un collectif d'usagers. Les biens communs se situent entre les biens privés et les biens publics. Quand on parle d'espace commun il s'agit de lieux partagés, de solidarité, accessibles à tous, offrant aux volontaires motivés le moyen d'y développer des initiatives locales répondant à des besoins concrets. Ces espaces proposent souvent une programmation culturelle ouverte, variée et abordable ainsi que des ressources mutualisées comme des outils, de la documentation, des savoir-faire... au service des populations environnantes.

Les espaces de possibilités sont nombreux à Boissezon, une commune riche d'histoire et de culture, dotée d'un tissu associatif favorable pour ce type d'initiatives

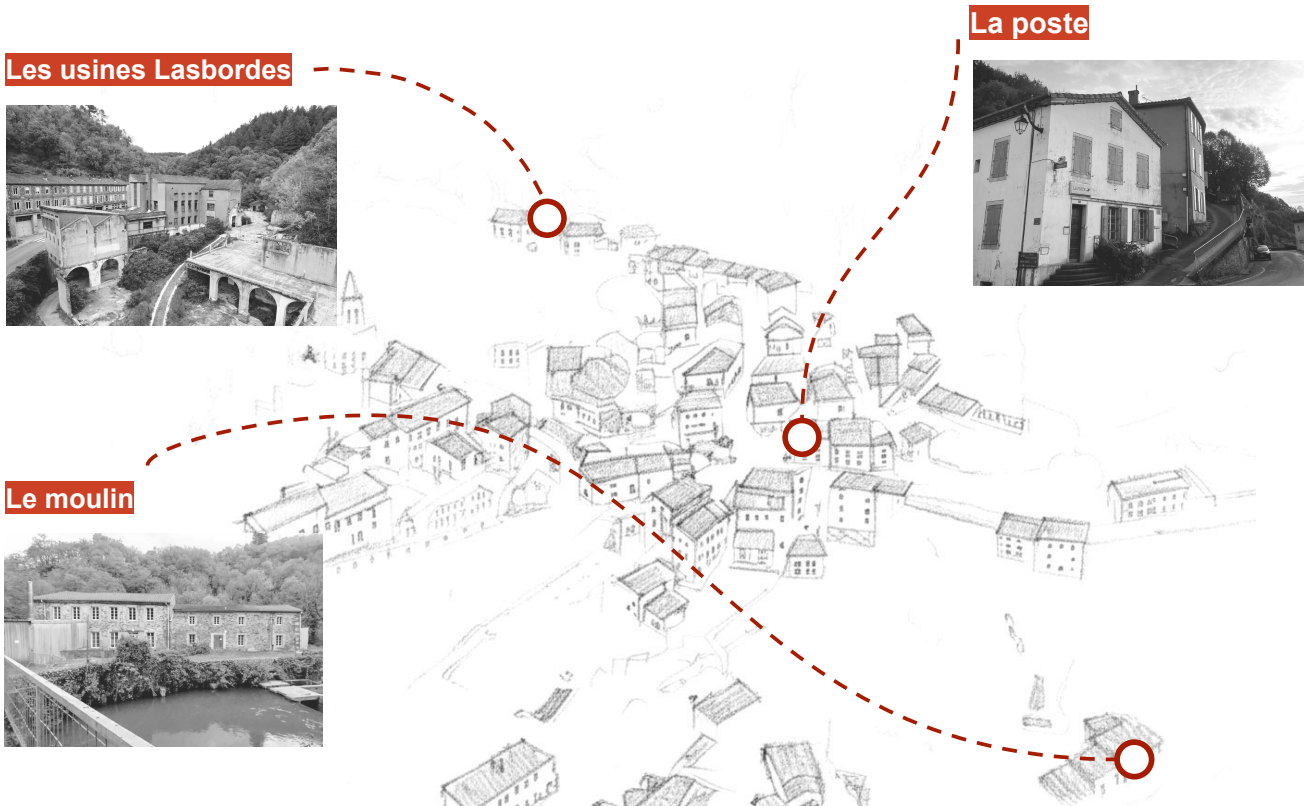

Quelques exemples

Des initiatives similaires fleurissent un peu partout en France, qu'il s'agissent d'ateliers mutualisés, d'espaces de convivialité ouverts, de café-concert collaboratif, d'épiceries coopérative, de guinguettes culturelles, de bureaux partagés, de cantines populaires... les idées ne manquent pas quand l'envie de s'investir est présente.

Le Moulinage de Chirols en Ardèche

Un ancien site industriel du XIXe, est en cours de restauration par un collectif citoyen depuis 2019 pour préserver son héritage textile. Le projet inclut des chantiers participatifs d'éco-rénovation et vise à intégrer de nouvelles activités.

Le Bouillon Cube à Causse-de-la-Selle dans l'Hérault

Un espace culturel rural, social et économique intégré au territoire. Il s'est développé depuis 2006 pour devenir un lieu dynamique d'activités variées. Il propose des concerts, des résidences d'artistes et des ateliers pour enfants en favorisant le lien social et la culture locale.

Le jardin d'Arvieu dans l'Aveyron

Un lieu éducatif et culturel axé sur l'agriculture durable et la préservation de la biodiversité. Ce jardin pédagogique permet aux visiteurs de découvrir des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement à travers des ateliers et des événements saisonniers.

Et bien d'autres...

La Traverse à Bergerac en Dordogne

Maison forte à Monbalen dans le Lot-et-Garonne

Mais comment ça marche ?

Tout d'abord en se rencontrant ! Si j'ai réussi à piquer votre curiosité ou que vous n'êtes pas encore convaincus alors venez nous rendre visite, découvrir ou redécouvrir le moulin, poser vos questions, partager vos envies ou simplement papoter autour d'un café. Progressivement nous pourrons alors imaginer et construire ensemble des projets pour la commune. Vous vous rendrez compte que travailler à plusieurs et partager est tout à fait réalisable quand on s'organise intelligemment et collectivement de manière structurée.

Quand et comment se rencontrer ?

Le moulin sera ouvert ***tous les mercredis de 10h à midi et de 14h à 18h à partir de janvier***.

En dehors de cette permanence n'hésitez pas à prendre rendez-vous au :
06 76 43 74 28

ou par mail à l'adresse :
communboissezon@gmail.com

Nous trouverons le moyen de vous accueillir coûte que coûte !

PRÉFET DU TARN
Liberté Égalité Fraternité

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

Pour les élections municipales de 2026 les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026 à l'exception des inscriptions dérogatoires, ouvertes jusqu'au 5 mars.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives.**

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- Posséder la **nationalité française** ;
- Être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- Jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- Son domicile principal
- Sa qualité de contribuable
- Sa qualité de gérant de société.

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- Un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre** :

- Une déclaration sur l'honneur précisant **votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne**.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

Signaler un dépôt sauvage

agglomération Castres-Mazamet

La collectivité fait au quotidien des efforts pour la propreté de l'espace public… qui peuvent être réduits à néant par le manque de civisme de quelques-uns !

Les conteneurs enterrés, les bacs de regroupement, les colonnes de collecte du verre ont permis de supprimer les sacs poubelles qui trainaient dans la rue, tout en facilitant la collecte, le tri et le recyclage.

Trop souvent malheureusement, des personnes indélicates se laissent aller et abandonnent leurs déchets au pied des conteneurs. Par facilité, paresse ou inconscience, elles participent à la dégradation du cadre de vie.

Les équipes de la Communauté d'agglomération agissent le plus vite possible pour enlever ces dépôts et éviter que se créent des amoncellements.

Aidez-nous, en signalant les dépôts sauvages au 05 63 73 51 00.

Et surtout, souvenez-vous : les déchets, c'est dans le bac ou le conteneur, mais JAMAIS À CÔTÉ !

Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon
Direction de publication : Jacqueline CABROL
Membres : AUSSILLOU Pierre, RAYSSEGUIER Christian, BORDE Marie